

PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 septembre 2011 à 19 H 00
(sur convocation du 23 septembre 2011)

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

PRESENTS : M. LESBATS, MME LABERTIT, MME TARRICQ, M. BOURLON, MME POMAREZ, M. BIREMONT, M. SARROUET, M. LADEBAT, MME DULON, MME TERRADE, M. BRETHOUS, MME MOULIAN, M. HAINAULT, MME DUPRUILH, MME LARRODE, MME LECOLIER, M. MICHEL, MME BRIFFAUD, M. GOYHENECHÉ, M. DIRIBERRY, MME BERTHELOT, MME BERGFELD, MME RENAUD,

ETAIENT REPRESENTÉES : MME LABEQUE, qui a donné pouvoir à MME LABEYRIE ; M. DABOT, à MME LABERTIT ; M. MATHIO, à MME BRIFFAUD ; MME MANDROUX, à M. GOYHENECHÉ.

ABSENTE EXCUSÉE : MME GRACIET

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
1	Approbation du procès verbal de la séance du 21 juillet 2011	Mme le Maire
2.	Décision du Conseil Municipal sur les dates des fêtes 2012	Mme le Maire
3.	Renouvellement Délégation de Service Public pour l'exploitation des Arènes et mise en œuvre de la procédure. Approbation de la partie administrative du « cahier des charges »	Mme le Maire
4.	Décisions modificatives A] Ville B] Régie des Fêtes	Mme Tarricq
5.	Cession (gracieuse et de droit) au Conseil Général des Landes de la parcelle d'assiette du Collège	Mme Labertit
6.	Demande de subvention auprès du Conseil Général des Landes pour travaux d'aménagement de cabine rendus nécessaires par la numérisation du cinéma	Mme Tarricq
7.	Personnel : Augmentation de temps de travail	Mme le Maire
8.	Personnel : Création de poste (CAE / CUI)	Mme le Maire
9.	Proposition de vœu de défense des droits à la formation professionnelle des agents	Mme le Maire
10.	Dénominations de deux voies	Mme Labertit
11.	Questions et informations diverses	Mme le Maire

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUILLET 2011. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. ORGANISATION DES FETES 2012 – Rapporteur : MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle les données du problème, à savoir que le choix de Mont-de-Marsan de placer les fêtes de la Madeleine du 16 au 20 juillet, doublé de celui fait il y a 3 ans par Bayonne de remonter ses fêtes à fin juillet (du 25 au 29 juillet pour 2012) compliquent très sérieusement le positionnement des dates des fêtes de Saint-Vincent-de-Tyrosse (Orthez est dans le même cas de figure). Sauf à prendre place autour du 14 juillet, les fêtes seront inévitablement en concurrence avec Mont-de-Marsan ou Bayonne selon la période retenue.

Elle communique à l'Assemblée les dates des fêtes déjà connues :

- Mont-de-Marsan : du 18 au 22 juillet 2012
- Bayonne : du 25 au 29 juillet 2012
- Soustons : du 1^{er} au 5 août 2012
- Dax (ou rien n'est définitivement arrêté) sur la période du 10 au 17 août 2012.
- Pampelune : du 6 au 14 juillet 2012

La large consultation organisée par la Ville auprès des parties prenantes à l'organisation a mis en évidence un choix qui se résume à avancer les fêtes autour du 14 juillet ou à les maintenir sur les dates « traditionnelles » autour du 20 juillet, l'option consistant à les tenir en même temps que Bayonne étant irrémédiablement écartée.

A travers les comptes-rendus des réunions des 29 août et 20 septembre qui leur ont été transmis, les élus ont pu prendre connaissance des arguments respectifs développés par les partisans de l'une ou l'autre option : du 13 au 17/07 ou du 20 (ou 19) au 24 (ou 23), les cafetiers avançant l'idée de les démarrer le jeudi 19/07.

Puis **Madame le Maire** invite les conseillers à débattre sur ce choix de dates et à afficher leur préférence.

S'engage entre les élus une large discussion centrée sur l'impact d'une éventuelle concurrence taurine avec Mont-de-Marsan. Après que Madame le Maire ait communiqué la position de Robert Pilès, organisateur (sortant) des corridas tyrossaises, certains demandent si la corrida ne pourrait pas prendre place le lundi 23 ou le mardi 24 juillet ? Ou ne pourrait-on l'organiser le 14 juillet et prévoir un autre spectacle pour les fêtes qui garderaient leurs dates du 20 au 24 juillet ?

D'autres émettent des doutes sur l'opportunité d'organiser 2 corridas autour du 14 juillet (comme le propose l'empresa sortante).

Le public tyrossais est-il potentiellement assez nombreux pour cela ? Le 14 juillet, constitue-t-il une bonne date car les estivants arrivent tout juste (d'autant qu'il est question de retarder, pour certaines zones, la fin de l'année scolaire).

Les élus s'accordent sur la nécessité de conserver les corridas au sein des fêtes, **Mme Labertit** arguant que la journée du dimanche est rythmée par les spectacles taurins.

Madame le Maire précise que le document de consultation pour la Délégation de Service Public des Arènes ouvre la porte à l'organisation de la corrida un autre jour que le dimanche si le délégataire l'estime préférable.

Sont ensuite débattues les questions sur la fréquentation de la fête populaire, des habitudes calendaires des festayres, de la présence de certains intervenants indispensables au bon déroulement des fêtes (tenue des points repos, prévention, sécurité), des créneaux de fermeture de la D810 qui pourraient être revus à la baisse en raison de l'intensité du trafic sur le week-end du 14 juillet, ainsi qu'en a déjà prévenu la Gendarmerie.

M. Ladebat donne la position du Comité des Fêtes. Ses membres, qui vivent ce choix comme un déchirement, se sont malgré tout exprimés, par 28 voix contre 2, pour maintenir l'organisation des fêtes autour du 20 juillet.

Il exprime ensuite ses craintes vis-à-vis d'une concurrence taurine éventuelle avec Mont-de-Marsan. L'histoire des fêtes de Tyrosse est née avec et grâce à la corrida. Celle-ci est au cœur de la fête et lui est indispensable (et consubstantielle NDLR).

Néanmoins, dans ce choix qui est un véritable « piège », placer les fêtes autour du 14 juillet ne lui paraît pas être une bonne idée car une majorité ne veut pas de cette date.

Il n'est qu'à voir la volonté de Mont-de-Marsan de décaler ses fêtes pour ne pas qu'elles coïncident avec le 14 juillet ; et les villes telles Soustons et Vieux-Boucau, qui se sont essayés à programmer des spectacles taurins à cette date-là, ont subi des échecs en terme d'entrées.

Les dates traditionnelles des fêtes de Tyrosse sont excellentes et, la très grande majorité des opinions exprimées est favorable à conserver nos fêtes autour du 20 juillet, dussent-elles coïncider avec celles de Mont-de-Marsan.

Cafetiers, associations, jeunes, intervenants et partenaires affichent majoritairement leur préférence pour cette option.

Et un changement de nos dates aurait des conséquences sur le calendrier festif des villages voisins. Il serait malvenu d'infliger à ceux-ci ce que nous dénonçons dans la décision unilatérale et égoïste de Mont-de-Marsan.

Décaler nos fêtes reviendrait à céder, « à se coucher » devant Mont-de-Marsan.

A l'issue de ces discussions, **Madame le Maire** invite le Conseil Municipal à choisir, par vote, les dates des fêtes de Tyrosse 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à mains levées, **à l'unanimité**,

DECIDE que les fêtes de Saint-Vincent-de-Tyrosse 2012 se dérouleront autour du week-end des 21 et 22 juillet, soit du 19 au 23 juillet, ou du 20 au 24 juillet.

3. RENOUVELLEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES ARENES MUNICIPALES – Rapporteur : MME LE MAIRE

Depuis maintenant 12 ans, l'exploitation des arènes municipales, tout au moins pour ce qui concerne les spectacles tauromachiques des fêtes, et plus généralement ceux des mois de juillet – août et septembre, se réalise par voie de délégation de service public, la Ville confiant à un organisateur privé le soin d'organiser un certain nombre de spectacles taurins, à ses risques et périls sur le plan financier, conformément à un cahier des charges qu'il se doit de respecter.

Depuis 3 ans, la Société LEVANTE ESPECTACULOS (MM Robert et Jean-François PILES) assure cette mission. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2011, il apparaît d'ores et déjà opportun de relancer, si le Conseil Municipal en est d'accord, cette longue procédure afin que le futur délégataire puisse disposer du délai nécessaire pour une bonne programmation des corridas 2012. Ceci nécessite en premier lieu que l'assemblée délibérante se mette d'accord sur le mode de gestion de l'activité tauromachique.

A la lumière des spécificités inhérentes à ce type d'organisation, des coûts des corridas (taureaux, toreros plus frais fixes) et des particularismes du milieu taurin, il semble évident que la Commune ne possède ni les moyens humains, ni les ressources financières pour en assumer directement la charge avec la qualité requise.

Le mode de gestion retenu pour les 12 années écoulées paraît être un bon compromis entre la nécessaire préservation des deniers publics du contribuable tyrossais (l'exploitation se faisant aux risques et périls du délégataire qui se rémunère directement sur les usagers par la vente des billets) et la programmation des corridas de bonne qualité qui participent à valoriser l'image de la Ville et contribuent au succès général des fêtes.

Sur les plans quantitatif et qualitatif, le bilan est globalement positif. La fréquentation de nos arènes se maintient à un niveau très convenable. Les spectacles taurins ont dans l'ensemble été de bonne facture si l'on en juge par les commentaires de la presse spécialisée et des réactions des usagers-spectateurs.

En conséquence, nous vous proposons de reconduire le principe de la gestion déléguée en ce domaine et de lancer sans plus tarder, vu les délais à respecter, la procédure afférente par l'envoi d'un avis d'appel public à candidatures au travers d'une publication habilitée à recevoir des annonces légales et d'une autre correspondant au secteur économique concerné.

La consultation sera effectuée via le document joint, sorte de cahier des charges, qui constituera le socle des pourparlers précontractuels sur la base duquel les candidats retenus présenteront leurs offres. Les

annexes seront au préalable soumises très prochainement pour avis à la Commission Taurine Extra Municipale afin de définir l'orientation de la politique taurine de la Ville pour les 3 années à venir.

La Commission spécifique de délégation de service public pour la gestion des arènes est chargée de sélectionner les candidatures admises à présenter une offre dans un premier temps, puis les offres futures.

Les membres titulaires de cette commission, désignés par le Conseil Municipal, sont MM. LADEBAT, LESBATS, BOURLON, SARROUET et MATHIO, Madame le Maire la président de droit.

Madame le Maire insiste sur les modifications apportées à ce document sur la base duquel les candidats devront faire leurs offres :

- période de délégation du 1^{er} juin (et non plus 1^{er} mai) au 30 septembre,
- souplesse conférée en matière de programmation des spectacles taurins des fêtes,
- politique tarifaire incitative souhaitée, notamment en direction des jeunes.

Madame le Maire formule le vœu que le renouvellement se fasse de façon sereine et apaisée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des Arènes sur les 3 prochaines années, sur la base du dossier de consultation,

AUTORISE Madame le Maire à lancer la mise en concurrence relative à cette procédure.

4A. DECISION MODIFICATIVE N°2 / BUDGET VILLE – Rapporteur : MME TARRICQ

Des régularisations de crédits doivent être réalisées compte tenu de réaffectations de crédits, de régularisations d'écritures comptables ou encore d'ajustements de crédits.

Cette décision modificative s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

En section d'investissement :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	020	20441		SUBVENTION NATURE	267 000,00 €	
R	I	020	2111		TERRAINS NUS		267 000,00 €
D	I	520	2313	920	TRAVAUX EN COURS	3 560,00 €	

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	020	6247		TRANSPORTS COLLECTIFS	4 200,00 €	
D	F	020	6182		CATALOGUES ET IMPRIMES	250,00 €	
D	F	020	657362		SUBVENTION AU CCAS	- 4 450,00 €	
TOTAL						- €	- €
R	I	020	1328		SUBVENTION D'EQUIPEMENT		1 780,00 €
R	I	020	13251		SUBVENTION D'EQUIPEMENT		1 780,00 €
TOTAL						270 560,00 €	270 560,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 02/2011 du Budget de la Ville telle que détaillée ci-dessus.

Madame Tarricq fait part du succès rencontré par la navette des plages mise en service cet été : environ 600 personnes l'ont prise (contre une cinquantaine l'an passé).

4B. DECISION MODIFICATIVE N°2 / BUDGET REGIE DES FETES – Rapporteur : MME TARRICQ

Afin de pouvoir financer le recrutement des vigiles supplémentaires exigé par la Préfecture pendant les fêtes nous avons du faire appel aux associations et cafetiers.
La présente décision modificative s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
R	F	024	70388		AUTRES RECETTES ET REDEVANCES DIVERSES	- €	3 700,00 €
D	F	024	6232		FETES ET CEREMONIE	3 700,00 €	- €
TOTAL						3 700,00 €	3 700,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 02/2011 du Budget de la Ville telle que détaillée ci-dessus.

Madame le Maire remercie cafetiers et associations pour leur contribution au financement des vigiles, dont la présence conditionnait la délivrance par la Préfecture des dérogations pour fermeture tardive.

5. TRANSFERT AU CONSEIL GENERAL DES LANDES DES TERRAINS D'ASSIETTE DU COLLEGE – Rapporteur : MME LABERTIT

Madame Labertit informe l'assemblée que l'article 79 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, codifié à l'article L213-3 du Code de l'Education, prévoit que « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties : lorsque le département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, salaire ou honoraires ».

Ainsi le département des Landes, gestionnaire du collège, a sollicité le transfert de droit et à titre gratuit de l'ensemble immobilier, propriété de la commune, et constituant le terrain sur lequel est implanté le collège et ses dépendances, soit les parcelles cadastrées suivantes :

- BK 384 d'une superficie de 508 m²
- BK 386 d'une superficie de 1577 m²
- BK 388 d'une superficie de 2407 m²
- BK 390 d'une superficie de 6151 m²
- Soit une superficie totale de 10 643 m²

Après avoir entendu l'exposé,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de droit, et à titre gratuit, au Département des Landes, des parcelles cadastrées suivantes (BK n°384 d'une superficie de 508 m², BK n°386 de 1 577 m², BK n°388 de 2 407 m², BK n°390 de 6 151 m²), composant le terrain d'assiette du Collège Jean-Claude SESCOUSSE, de Saint-Vincent-de-Tyrosse, et de ses dépendances ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété, qui sera établi en la forme administrative, ainsi que tout doucement afférent à ce dossier, étant entendu que tous droits, frais et actes s'y rapportant restent à la charge du Conseil Général des Landes.

6. NUMERISATION DE LA SALLE DE CINEMA. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES LANDES – Rapporteur : MME TARRICQ

Le rapporteur rappelle que la Ville a équipé la salle de cinéma Grand Ecran d'un équipement de projection numérique.

Elle a obtenu pour ce faire des subventions auprès du Conseil Régional d'Aquitaine (27 000 €) et du Centre National de la Cinématographie (11 995 € de subvention et 42 750 € d'avance remboursable).

Le Conseil Général des Landes est également susceptible de participer à hauteur de 13.5 % du montant HT des travaux d'aménagement de la cabine de projection qu'a nécessité la mise en place de cet équipement.

Après avoir entendu cet exposé,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée par le Conseil Général des Landes pour les travaux réalisés dans la salle de cinéma Grand Ecran en vue du passage au numérique.

7. AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL - Rapporteur : MADAME LE MAIRE.

L'agent chargé du portage des repas à domicile effectue actuellement 20 heures de travail par semaine.

Il s'avère que l'activité du service a augmenté et il convient de passer son temps de travail à 22h30 par semaine à compter du 1er octobre 2011.

L'agent est d'accord avec la modification proposée.

Après avoir écouté Madame le Maire en son exposé, et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE D'AUGMENTER, à compter du 01/10/2011, le temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe non complet affecté au portage des repas de 20h à 22h30 hebdomadaires.

Il est précisé que les crédits correspondants sont prévus au Budget communal.

8. CRÉATION DE POSTE (DISPOSITIF CAE/CUI) - Rapporteur : MADAME LE MAIRE.

Dans le cadre du dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Madame le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 12 septembre 2011, pour une durée hebdomadaire de 20 heures en moyenne pour renforcer le personnel de service de la cuisine-satellite du groupe scolaire des Arènes.

Il s'agit d'un contrat aidé, réservé aux collectivités territoriales, s'adressant aux personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et le recrutement se fait également en relation avec Pôle Emploi.

Ce contrat, d'une durée initiale de 6 mois, pourra être renouvelé dans la limite maximale de 24 mois.

Après avoir écouté Madame le Maire en son exposé, et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix pour et 1 contre (**Mme Moulian** qui plaide pour des embauches de titulaires, même à temps non complet, et dénonce la précarité de ces contrats en CAE / CUI),

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi, ainsi que le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 6 mois, étant entendu qu'il pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée avec Pôle Emploi.

Il est précisé que les crédits correspondants sont prévus au Budget communal.

9. PROPOSITION DE VŒU DE DEFENSE DES DROITS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS - Rapporteur : MADAME LE MAIRE.

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2011, le Parlement a adopté un amendement qui abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9%.

Cette modification ampute les ressources du service public de la formation de 33.8 millions d'euros par an.

Afin que le Gouvernement revienne sur cette disposition au moment du vote de la loi de finances 2012, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1%.

Après avoir entendu cet exposé,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FORMULE LE VŒU du rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

10. DENOMINATION DE VOIES - Rapporteur : MADAME LABERTIT.

Le rapporteur expose que deux lotissements ont fait l'objet d'une autorisation à ST VINCENT DE TYROSSE (cf. plans joints) :

- l'un situé au quartier de Laste, dont le lotisseur est Frédéric LABAT, Lotissement La Pilotine,
- l'autre situé à l'intérieur de la zone d'activité économique de CASABLANCA, dont le lotisseur est la communauté de communes MAREMNE ADOUR COTE-SUD.

Il convient d'attribuer un nom à chacune des voies desservant ces deux lotissements.

La Commission Urbanisme, réunie le 11 juillet 2011, a proposé les dénominations suivantes :

- Impasse de la Pilotine, pour le lotissement réalisé par Frédéric LABAT,
- Rue des Bobines pour le lotissement intercommunal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination de l'Impasse de la Pilotine, pour le Lotissement réalisé par Frédéric LABAT, et celle de Rue des Bobines, pour le Lotissement intercommunal réalisé par la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud sur le quartier Casablanca.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES – Rapporteur : MADAME LE MAIRE

- DSP CINEMA :

La commission spécifique de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma s'est réunie le 5/09 en vue d'examiner la recevabilité en termes de références et de garanties financières des 3 candidatures reçues dans les délais :

- Cinetyr
- Cinéode, Entreprise de Chaunay (02. AISNE)
- And... Action !, Société de Causade (82. TARN ET GARONNE)

Les 3 ont été habilitées à concourir et à déposer leurs offres pour le 28 septembre à 12 heures. La Commission vient de se réunir hier soir et a commencé à procéder à l'analyse des offres.

- Recrutements de personnels :

- Sandrine HARGOUS, qui prend le poste de Cécile LARGEMAIN, au service finances-comptabilité-marchés publics

- Cécile DE ELIZONDO, qui succède à Laurence DELBOIS en tant qu'Assistante en urbanisme et secrétariat des services techniques.

NB : à compter du 1er octobre 2011, Delphine PETRAU prend la direction de l'EHPAD La Chênaie. Elle conserve également la direction du Centre Communal d'Action Sociale.

Démission de Madame le Maire de la Vice-présidence de MACS mais conservation d'une vice-présidence tyrossaise en la personne de Marielle LABERTIT

Résultat des sénatoriales pour les Landes : Monsieur Jean-Louis CARRERE et Madame Dany MICHEL ont été élus le 25 septembre Sénateurs et siègeront au Palais du Luxembourg.

Madame le Maire, sollicitée par le Parti Socialiste dans le cadre de l'organisation des Primaires de ce parti, informe l'Assemblée que la salle de la Halle aux Grains sera mise à disposition pour le déroulement de ce scrutin les 9 et 16 octobre.

Information sur l'emprunt dit « toxique » :

La Ville ayant été citée dans les journaux Libération (information reprise par Sud-Ouest) comme détentrice d'emprunt dit « toxique » auprès de DEXIA, **Madame Tarricq** donne à l'Assemblée quelques informations sur la teneur de celui-ci :

L'emprunt visé par Libération est celui souscrit en 2000-2001 pour la rénovation de la salle de cinéma. Il a pour caractéristique un taux fixe pendant 5 ans, puis une indexation sur l'EURIBOR. En 2008, la Ville s'est rapprochée de DEXIA et a renégocié cet emprunt car le taux avait atteint 5.59%. Son taux a été ramené à 4.94%, taux inchangé tant que l'EURIBOR 12 mois reste inférieur à 6.50%. Celui-ci est aujourd'hui de 2.65%, ce qui confère une marge de sécurité confortable à la ville. Les 26 000 € que la ville aurait « perdus » à travers cet emprunt, évoqués par Libération, ne sont autre que les frais de renégociation de celui-ci si la Ville y procédait aujourd'hui, ce qui n'est absolument pas d'actualité. Cet emprunt court jusqu'en 2020.

Madame TARRICQ précise que la Ville possède d'autres emprunts dits « structurés » et indexés sur l'EURIBOR ou le LIBOR \$; c'est le cas par exemple de l'emprunt suisse souscrit en 2001 pour financer l'aménagement de l'Avenue Nationale. Mais la Ville a été prudente puisque son taux est fixe à 4.53 %, la variation (à la hausse ou à la baisse) s'opérant seulement sur le différentiel de change. En 10 ans, la Ville a ainsi enregistré un différentiel négatif de 4 500 €, soit 450 € par an, ce qui est loin d'être dramatique.

Le capital total restant dû par la Ville à ce jour (sur l'ensemble de sa dette) est de 11.5 millions d'euros (EPFL compris).

Elle se répartit, auprès des divers prêteurs, de la façon suivante :
- DEXIA : 11.20 % Caisse d'Épargne : 67.40 % Crédit Agricole : 13.40 %
70% des emprunts sont à taux fixe.

La Ville a donc privilégié la sécurité en matière d'endettement, même si cela s'accompagne parfois de taux qui peuvent paraître élevés.

Mais, bonne nouvelle : les 2 emprunts souscrits à plus de 5% arrivent à échéance : fin 2011, pour l'un et courant 2012 pour l'autre.